

N° 694
Du - 6 JUL. 2026

Objet : Délégation de signature à des agents de la Ville de Bourg-en-Bresse pour le dépôt de dossiers de demande de subvention et leur paiement

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-19, autorisant le Maire à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté délégation de signature à certains agents d'autorité ;

VU l'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, et la délibération n°1 du 21 mars 2026 portant élection du Maire ;

CONSIDERANT que le programme LEADER 2023-2027 dont le dépôt des demandes de subventions et des demandes de paiements sera à réaliser de manière dématérialisée sur le portail des aides de la Région (PDA).

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} septembre 2024, en l'absence d'habilitation au moment de la saisie sur PDA d'une demande (de subvention ou de paiement), celle-ci sera rejetée sans possibilité de régularisation ultérieure ;

CONSIDERANT que l'ensemble des demandes de subvention sont désormais réalisées sur une plateforme numérique ;

Afin d'éviter la réalisation d'une habilitation pour chaque nouvel agent de la Ville de Bourg-en-Bresse qui déposera une demande LEADER sur PDA, il est proposé d'habilitier, pour la durée de la programmation LEADER 2023-2027, un nombre limité d'agents qui auront la charge de gérer tous les dépôts LEADER de la Ville de Bourg-en-Bresse;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature aux personnes dont les noms suivent pour réaliser l'ensemble des dépôts des demandes de subventions et de paiements (et leurs éventuelles complétudes) sur le portail des aides des Financeurs (Europe, Etat, Département, CAF, Agence de l'eau...) dont les aides LEADER :

Monsieur Patrick BOURRASSAUT, Directeur Général des Services

Monsieur Jean-Marc SCHLICK, Directeur Général Adjoint des Services

Monsieur Youssef ZOUBIR, Directeur Général Adjoint des Services

Monsieur Mathieu PUTIGNY, Directeur Général Adjoint des Services

Madame Marie-Thérèse TRIGON, Chargée de mission évaluation-dialogue interne-gestion-organisation, programme LEADER

Madame Amandine MYARD, Responsable de la coordination administrative de l'Aménagement et des Services Techniques

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et aux agents concernés.

Fait à Bourg-en-Bresse, le **6 JUIL. 2026**

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves slightly upwards at the end.

**Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes**